

Le député dit que j'ai affirmé pas moins de cinq ou six fois que je ne trouvais rien à redire à leur présence ici. Actuellement ils demandent le statut d'immigrant reçu. C'est pourquoi j'ai jugé qu'il fallait vérifier tout ce dossier. C'est ce qu'on fait actuellement. Ce n'est pas comme s'ils passaient au tribunal. Il s'agit en fait d'un organisme qui doit me permettre de déterminer quel poids il faut accorder aux preuves avancées.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, toute cette procédure me paraît bien déplaisante. Je trouve que c'est violer la justice naturelle puisque les intéressés n'ont en l'occurrence pas la possibilité de nier les allégations fausses, incomplètes ou erronées.

N'y a-t-il pas moyen de laisser ces gens exposer leur point de vue de l'affaire ce qui est tout aussi important pour que le ministre ait en main tous les éléments et non pas seulement certains avant de se prononcer sur cette affaire? Le ministre ne pense-t-il pas que cette proposition mérite d'être étudiée très sérieusement?

● (1500)

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, le député voudrait accorder à ce couple un privilège spécial qui n'est pas accordé aux gens n'habitant pas le Canada en alléguant que toute personne, qu'elle habite ou non le Canada, devrait avoir droit à ce recours. Je ne suis pas d'accord.

Je dois veiller à la sécurité des Canadiens. J'ai reçu des instances et je tiens à savoir quelle valeur il y a lieu d'accorder aux éléments de preuve présentés. J'en ai saisi un bureau de sécurité, formé de trois membres dont la réputation est au-dessus de tout soupçon, avec l'espoir qu'ils m'aideront à juger du poids à accorder à ces éléments de preuve. Cette méthode est l'une des plus justes qui soient.

Une voix: Balivernes! Et le Chili?

M. Cullen: Le député tempête à propos du Chili. Je tiens à lui rappeler que nous avons admis 7,000 réfugiés du Chili.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA POSSIBILITÉ DE SAISIR LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS
AUX FINS DE RÉDUIRE DES ARRÉRAGES DE LOYER

M. Jack Hare (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et ministre d'État à la petite entreprise. Comme selon le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le crédit d'impôt de \$200 pour enfants n'est pas saisissable pour arrérages de loyer par la Société d'habitation de Winnipeg, un organisme financé à 75 p. 100 par le gouvernement fédéral, le ministre du Revenu national nous promettra-t-il que le crédit d'impôt de \$200 ne

Travaux de la Chambre

servira pas à payer les arrérages d'impôts dus à son ministère par les contribuables?

L'hon. A. C. Abbott (ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, je n'ai absolument aucune latitude pour l'année fiscale 1978. Tout impôt non payé est déduit des remboursements. Ce n'est pas la même chose pour les années précédentes et j'ai dit que j'allais exercer cette latitude en faveur des contribuables.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—ON DEMANDE LE PROLONGEMENT D'UN MANDAT
D'UN COMITÉ PERMANENT

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je veux faire un bref rappel au Règlement, et je l'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. A plusieurs reprises dans le passé je lui ai rappelé que la Chambre avait accepté à l'unanimité de donner au comité permanent de la justice et des questions juridiques le mandat de reconstituer le sous-comité des pénitenciers. J'ai remarqué que le solliciteur général (M. Blais) était à sa place il y a quelques instants. Je me demande si le leader du gouvernement a réussi à joindre cet insaisissable personnage afin de me donner une réponse au sujet de la reconstitution de ce sous-comité.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur, j'en ai discuté avec le solliciteur général (M. Blais) et nous sommes tous deux d'avis qu'il conviendrait d'en accorder le mandat au comité conformément au vœu de la Chambre des communes.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

* * *

[Français]

LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Justice) demande à présenter le bill C-52, intitulé «Loi modifiant la Loi sur l'administration financière (saisie-arrêt)».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée).